AVIS DE REGLEMENT DES PRIMES D'ASSURANCES 2022

PERIODE DU 01-01-2021 AU 24-08-2022

N°CLIENT: 00000975 ASSURE ADJABE GYAMPON

INTERLOCUTEUR ADJABE GYAMPON

0788377264 N°TELEPHONE :

и°	POLICE N°	RISQUE	DESIGNATION	PRIME 2022	OBSERVATIONS	PERIODE DE GARANTIE
1		MULTIRISQUE HABITATION		157,670		01/07/2022 AU 30/06/2023
	TOTAL	ASSURANCES (1)	157,670		

ETAT DES REGLEMENTS

и°	n°CHEQUE	BANQUES	DATE DE DEPOT	MONTANT	AFFECTATION	PERIODE D'EMISSION	PRIME A ENCAISSER
1				0			0
	0						
	157,670						

NOTES IMPORTANTES

1/ Conformément aux dispositions de l'article 13 nouveau du code CIMA en vigueur depuis le 01/10/2011,

vous voudrez bien prendre contact avec les services de la MAPHAR en vue de convenir des modalités pratiques de renouvellement de vos polices d'assurances au titre de

2022. l'exercice

Veuillez contacter nos chargés de clientèle MONSIEUR AKE AU 07 09 28 15 ou Mme AMANI AU 07 767 398 Mlle GBEDA 48 52 61 31

2/ Sauf erreur ou omission de notre part, votre compte dans nos livres laisse apparaître un

solde 157,670

Nous restons ouverts à toutes propositions relatives aux modalités d'apurement de ces

arriérés. 3/ AXA Assurances Côte d'Ivoire a changé de dénomination et est devenu désormais AXA Côte d'Ivoire,

POUR LA MUTUELLE

